

MINISTRE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES
STATISTIQUES SECTORIELLES

DIRECTION DES STATISTIQUES SECTORIELLES ET
DE L'EVALUATION



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2023 DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Aout 2024

01 BP 6960 Ouagadougou 01
Burkina Faso TEL: (+226) 25 30 57 86 / 50 32 49 49
– Fax: (+226) 25 30 57 88
Site web: www.MUHV.gov.bf – Email: MUHV@fasonet.bf

MINISTRE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES
STATISTIQUES SECTORIELLES

DIRECTION DES STATISTIQUES SECTORIELLES ET
DE L'EVALUATION



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2023 DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Aout 2024

AVANT PROPOS

Les principaux indicateurs retenus pour l'élaboration des politiques, stratégies et plans locaux doivent répondre à la triple exigence de satisfaction des critères de qualité, de satisfaction des utilisateurs et d'éclairage des décisions socio-économiques. Les coûts élevés des opérations statistiques contraignent progressivement les administrations publiques à opérer une modernisation de leur dispositif de collecte d'informations par le biais de la digitalisation en tenant compte des améliorations à apporter aux sources de données habituelles. Mon département s'inscrit dans cette dynamique avec le début de la digitalisation de procédures administratives.

Le tableau de bord 2023 présente des séries de données statistiques montrant les performances du ministère dans ses domaines de compétences sur la décennie 2014–2023. Des acquis sont certes inventoriés depuis la première édition de 2017, mais beaucoup de statistiques produites sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins d'analyse et des politiques de décentralisation. C'est pourquoi les réflexions doivent être menées pour diagnostiquer le système statistique et établir une stratégie pour une utilisation optimale des données de sources administratives et des opérations statistiques nécessaires à une meilleure compréhension du secteur qui est le nôtre. Les fondements de cette stratégie seront sans doute les référentiels nationaux, régionaux et internationaux. Tout en restant flexible, le système statistique de notre secteur doit s'inscrire dans une dynamique de gestion stratégique intégrant des mécanismes de suivi et d'évaluation des progrès.

J'encourage l'équipe de rédaction à poursuivre ses efforts d'amélioration des productions statistiques et j'invite toutes les structures à une meilleure collaboration dans le partage des informations.

Le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat

The image shows a circular official stamp of the Ministry of Urbanism and Housing (MUH). The text around the perimeter reads "MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT" and "LE MINISTRE". In the center is a logo featuring a shield with a cross and four smaller shields. Below the logo, the acronym "MUH" is printed. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Mikaïlou SIDIBE

Officier de l'Ordre de l'Étalon

Sommaire

LISTE DES GRAPHIQUES	4
LISTE DES TABLEAUX	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
1. LES RESSOURCES HUMAINES	7
1.1. EFFECTIF DU PERSONNEL DU MUH.....	7
1.2. L'EVOLUTION DE L'EFFECTIF SELON LE SEXE.....	7
1.3. LE PERSONNEL SPECIFIQUE ET NON SPECIFIQUE	7
1.4. LA REPARTITION DU PERSONNEL SELON LA ZONE	7
1.5. NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS A L'ORDRE DES URBANISTES	9
1.6. EFFECTIF DES NOUVEAUX INSCRITS A L'ORDRE DES ARCHITECTES	9
1.7. EFFECTIF DES INSCRITS A L'ORDRE DES INGENIEURS EN GENIE CIVIL SELON LE GENRE	9
1.8. AGENCES IMMOBILIERES.....	9
3. LES RESSOURCES FINANCIERES	11
3.1. LES DOTATIONS BUDGETAIRES DU MUH	11
3.2. LES DEPENSES DE PERSONNELS.....	11
3.4. LES DEPENSES DE TRANSFERTS COURANTS	13
3.5. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	13
4. LES RECETTES DU MINISTERE	15
4.1. LES RECETTES GLOBALES	15
4.2. LE RECOUVREMENT DES RECETTES PAR NATURE	15
5. LES RESSOURCES MATERIELLES	15
6. NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU MINISTERE	15
7. LES LICENCES D'AFFAIRES DELIVREES ET LES ACTES DE CONSTRUIRE	17
7.1. LICENCES D'AFFAIRES	17
7.1.1. <i>Les agréments techniques en ingénierie du bâtiment</i>	17
7.1.2. <i>Les agréments techniques en urbanisme</i>	17
7.1.3. <i>Les agréments techniques en expertise immobilière</i>	17
7.1.4. <i>Les agréments de promotion immobilière</i>	17
7.1.5. <i>Les agréments techniques en Géomètre Expert</i>	19
7.1.6. <i>Les agréments techniques d'exercice de la profession d'architecte</i>	19
7.1.7. <i>Les agréments techniques pour l'exercice de l'activité d'Entrepreneur dans le domaine du bâtiment</i>	19
7.2. LES ACTES DE CONSTRUIRE	21
7.2.1. <i>Les demandes de permis de construire</i>	21
7.2.2. <i>Certificat de conformité</i>	21
8. LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	21
9. LES TITRES FONCIERS ET LES ACTES DIVERS LIES AU FONCIER : TITRES DE PROPRIETE, BORNAGE DE TERRAIN	21
9.1. LES TITRES FONCIERS DELIVRES	21
9.2. LE BORNAGE DE TERRAIN	23
10. LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE	23

11.	LE CONTROLE DE CONSTRUCTIONS ET D'AMENAGEMENTS	23
12.	LOGEMENTS	25
12.1.	CONSTRUCTION DE LOGEMENT	25
12.2.	GESTION DES CITES	25
12.3.	COUT DU LOGEMENT.....	25
13.	LE FONCIER : LA DEMANDE ET LES SUPERFICIES DEMANDEES.....	25
13.1.	LA DEMANDE DE TERRAINS.....	25
13.2.	LES AVIS PORTES PAR LES SERVICES DU MUH SUR LES DOSSIERS DE DEMANDES DE TERRAINS	25
13.3.	LES DEMANDES ENREGISTREES PAR TYPE DE BENEFICIAIRES	27
13.4.	LES DEMANDES ENREGISTREES SELON LA ZONE.....	27
13.5.	LA SUPERFICIE (HA) DEMANDEE PAR ZONE ET SUIVANT L'AVIS PORTE PAR LES SERVICES DU MUHV	27
13.6.	COUT DU FONCIER	29
14.	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	29
14.1.	VOIRIE	29
14.2.	OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL.....	29
15.	ETUDES ET EXPERTISES TECHNIQUES	29
15.1.	ETUDES TECHNIQUES.....	29
15.2.	EXPERTISES TECHNIQUES.....	29
15.3.	EXPERTISES IMMOBILIERES.....	29
16.	SUPERVISIONS ET SUIVI-CONTROLES	29
17.	LES ANNEXES	32
17.1.	L'EQUIPE DE REDACTION.....	32
17.2.	LA DEFINITION DE CONCEPTS	34
17.3.	LA METHODOLOGIE.....	37

Liste des graphiques

FIGURE 1 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL	8
FIGURE 2 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF SELON LE SEXE	8
FIGURE 3 : PERSONNEL SPECIFIQUE ET NON SPECIFIQUE	8
FIGURE 4 : REPARTITION DU PERSONNEL POUR LE NIVEAU CENTRAL ET LE NIVEAU DECONCENTRE	8
FIGURE 5 : PROPORTION HOMME/FEMME DE L'EFFECTIF DES MEMBRES INSCRITS A L'ORDRE DES ARCHITECTES	10
FIGURE 6 : EVOLUTION DES DOTATIONS BUDGETAIRES EN MILLION DE F CFA	12
FIGURE 7 : EVOLUTION DES TAUX D'EXECUTION DU BUDGET (%)	12
FIGURE 8 : DOTATION EN DEPENSES DE PERSONNELS (EN MILLION)	12
FIGURE 9 : TAUX D'EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS (%)	12
FIGURE 10 : LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN MILLION)	14
FIGURE 11 : TAUX D'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14
FIGURE 12 : DOTATIONS EN DEPENSES DE TRANSFERT (EN MILLION)	14
FIGURE 13 : TAUX D'EXECUTION DES DEPENSES DE TRANSFERT (%)	14
FIGURE 14 : DOTATION EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN MILLION)	14
FIGURE 15 : TAUX D'EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (%)	14
FIGURE 16 : TAUX D'EXECUTION PAR PROGRAMME BUDGETAIRE	16
FIGURE 17 : PREVISIONS ET REALISATIONS DE RECETTES GLOBALES (EN MILLIERS)	16
FIGURE 18 : EVOLUTION DE LA REALISATION DE RECETTES PAR NATURE DE RECETTE (EN MILLIERS DE FCFA)	16
FIGURE 19 : AGREMENTS TECHNIQUES EN INGENIERIE DU BATIMENT	18
FIGURE 20 : AGREMENTS TECHNIQUES EN PROMOTION IMMOBILIERE ET/OU FONCIERE	18
FIGURE 21 : NOMBRE DE TITRES FONCIERS DELIVRES	22
FIGURE 22 : NOMBRE DE DEMANDES DE BORNAGE SELON LA NATURE DU TERRAIN	24
FIGURE 23 : NOMBRE DE DEMANDES DE BORNAGE SELON LE GENRE	24
FIGURE 24 : NOMBRE DE CONSTRUCTIONS CONTROLEES SUIVANT LE RESULTAT DU CONTROLE	24
FIGURE 26 : NOMBRE DE LOGEMENTS CONSTRUIITS	26
FIGURE 27 : DEMANDES DE TERRAINS ENREGISTREES	26
FIGURE 28 : AVIS PORTES PAR LES SERVICES DU MUHV SUR LES DOSSIERS DE DEMANDES DE TERRAINS	26
FIGURE 29 : DEMANDES ENREGISTREES SELON LA NATURE DU TERRAIN	28
FIGURE 30 : EVOLUTION DES LINEAIRES DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL	30

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : EFFECTIF DES AGENCES IMMOBILIERES	10
TABLEAU 2 : EFFECTIF DES NOUVEAUX INSCRITS DANS LES ORDRES PROFESSIONNELS	10
TABLEAU 3 : RESSOURCES MATERIELLES	16
TABLEAU 4 : AGREMENTS TECHNIQUES EN URBANISME	18
TABLEAU 5 : AGREMENTS TECHNIQUES EN EXPERTISE IMMOBILIERE	18
TABLEAU 6 : AGREMENTS TECHNIQUES EN GEOMETRE EXPERT	20
TABLEAU 7 : AGREMENT TECHNIQUES D'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE PAR REGION DE PROVENANCE	20
TABLEAU 8 : AGREMENTS TECHNIQUES EN BATIMENTS PAR REGION DE PROVENANCE	20
TABLEAU 9 : TABLEAU IV. 5 : REPARTITION DES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE PAR LOCALITE D'IMPLANTATION DU CEFAC	22
TABLEAU 10 : SITUATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ELABORES	22
TABLEAU 12 : NOMBRE DE CONTRATS DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE	24
TABLEAU 13 : DEMANDES ENREGISTREES PAR TYPE DE BENEFICIAIRES	28
TABLEAU 14 : NOMBRE D'EXPERTISES TECHNIQUES REALISEES	30

Sigles et abréviations

ACOMOD-Burkina	:	Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage déléguée en Bâtiment et Aménagement urbain
CEFAC	:	Centre de Facilitation des Actes de Construire
CEGECI	:	Centre de Gestion des Cités
DADF	:	Direction des Affaires domaniales et foncières
DAF	:	Direction de l'Administration des Finances
DGAIC	:	Direction générale de l'Architecture, de l'Ingénierie et de la Construction
DGF	:	Direction de la gestion des Finances
ONC-AC	:	Office Nationale du Contrôle des aménagements et de la construction
DGDR	:	Direction générale du Désenclavement rural
DGESS	:	Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles
DGF	:	Direction de la Gestion des Finances
DGUVT	:	Direction générale de l'Urbanisme, de la Viabilisation et de la Topographie
DRH	:	Direction des Ressources humaines
DRUHV	:	Direction régionale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Ville
DRUAFH	:	Direction Régionale de l'Urbanisme des Affaires Foncières et de l'Habitat
DSS	:	Direction des Statistiques sectorielles
HL	:	Hors lotissement
INSD	:	Institut national de la Statistique et de la Démographie
MEFP	:	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
MINEFID	:	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MUH	:	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
MUH	:	Ministère de l'Urbanisme des Affaires Foncières et de l'Habitat
MUHV	:	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Ville
L	:	Lotissement
NA	:	Non applicable
Nd	:	Non déclaré
ND	:	Non disponible
PTDIU	:	Projet de Transport et de Développement des Infrastructures urbaines
RA	:	Réserves administratives
RF	:	Réserves foncières
RGPH	:	Recensement général de la Population et de l'Habitation
SDAU	:	Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDDEP	:	Schéma directeur de Drainage des Eaux pluviales
SDGDU	:	Schéma directeur de Gestion des Déchets urbains
SDI	:	Schéma directeur informatique
SDS	:	Schéma directeur de la Statistique
SIU	:	Système d'Information urbain
SONATUR	:	Société nationale d'Aménagement des Terrains urbains

Résumé

L'effectif du personnel du MUH est de 680 agents en 2023 dont 82% d'hommes des effectifs et les structures centrales comptent à elles seules 60%.

De 2014 à 2023, les dotations financières cumulées du ministère s'élèvent à 88,3 milliards de F CFA, avec un taux d'exécution moyen de 87%. Le budget du ministère a baissé entre 2022 et 2023. En 2023, la dotation budgétaire du ministère est de 6,4 milliards. C'est une baisse de 36% par rapport à 2022. Aussi, 52% du budget de 2023 est consacré au programme « Planification et aménagement urbain ».

Les régies du MUH ont recouvré 248,5 millions de F CFA en 2023, soit un taux de recouvrement de 166%.

En termes de licences d'affaires, le MUH a délivré en 2023 (i) 22 agréments techniques en ingénierie du bâtiment, (ii) 7 agréments techniques en urbanisme, 23 en expertise immobilière, aucun en promotion immobilière et 4 en géomètre expert.

En matière d'actes de construire, 1 062 demandes sont enregistrées en moyenne par an sur la période 2017-2023 au niveau du CEFAC. En 2023, le CEFAC a reçu 950 demandes de permis de construire, soit 14% de moins qu'en 2021. En 2023, quatre-vingt-dix (90) % des demandes concernent le permis de catégorie C et 74% des demandes sont formulées par des hommes ;

De 2014 à 2023, le ministère a élaboré 46 documents de planifications urbaines dont 12 en 2014 uniquement. En 2023, le MUH a élaboré 3 documents de planification urbaine. Au total, 25 SDAU et 12 SIU sont élaborés sur la période 2014-2023.

Le bornage a fait l'objet de 372 demandes enregistrées en 2023.

En 2023, vingt-et-un contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée ont été exécutés par le MUH et le cumul de contrats de MOD exécutés par le MUH sur la période 2013-2023 est de 323.

Le MUH a contrôlé 1 422 constructions en 2023. Il ressort que 12% des constructions contrôlées possèdent un permis de construire en 2023.

En 2023, ce sont 949 logements qui sont construits en partenariat public privé (PPP). Pour la période de 2014-2023, au total 7 164 logements ont été construits.

L'analyse de la demande de terrain montre que 3 920 dossiers de demande de terrain ont été enregistrés en 2023. Aussi, 81% de ces demandes ont reçu un avis favorable en 2023. Par ailleurs, 95% de demandes de 2023 sont formulées par des particuliers. En termes de superficie, 1 150 ha ont été demandés et un avis favorable des services du MUH est accordé pour 6 318 ha en 2023. La superficie totale de terrain demandée de 2014 à 2023 est de 113 544 ha.

1. Les ressources humaines

1.1. Effectif du personnel du MUH

- 817 agents en 2023

Au 31 décembre 2023, le ministère compte 817 agents (à l'exception des structures rattachées). En 2023, ce sont 137 agents qui se sont ajoutés à l'effectif.

De 319 agents en 2014, l'effectif du personnel a été multiplié par 2,5 pour atteindre 817 en 2023. L'année 2016 se distingue avec un accroissement sensible des effectifs de 40% par rapport à 2015.

1.2. L'évolution de l'effectif selon le sexe

- 137 femmes et 680 hommes en 2023.

En 2023, les femmes représentent 17% et les hommes 83%.

Entre 2014 et 2023, l'écart entre l'effectif des hommes et des femmes est important. En effet, quel que soit l'année, l'effectif des hommes est au moins le triple de celui des femmes. En 2023, il est de 5 fois celui des femmes.

1.3. Le personnel spécifique et non spécifique

- 60% de personnel spécifique en 2023 ;

En 2023, le personnel spécifique représente 60% de l'effectif du ministère, soit 487 agents. En 2023, ce sont 127 agents spécifiques qui se sont ajoutés.

Il y a moins de personnel spécifique que de personnel non spécifique entre 2014 et 2016. C'est l'inverse qui est constaté sur la période 2017-2023 où le personnel spécifique représente au moins 52% de l'ensemble du personnel.

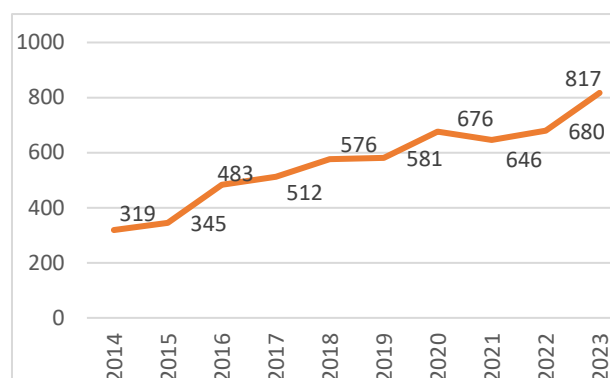
1.4. La répartition du personnel selon la zone

- 532 agents au niveau central et 285 au niveau déconcentré en 2023.

Le niveau central compte 532 agents, soit 65% de l'effectif total (à l'exception des structures rattachées).

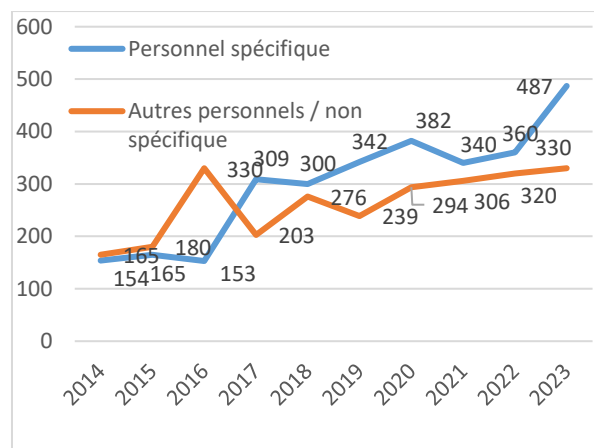
L'effectif moyen du personnel des DRUH est de 21 agents. Le personnel des directions régionales en 2023 est plus important dans les régions des Hauts-Bassins et du Centre qui représentant respectivement 18,25% et 11,93% de l'effectif de toutes les régions. Les plus faibles effectifs sont ceux des régions du Sahel et du Sud-Ouest avec respectivement 10 et 14 agents.

Figure 1 : Evolution de l'effectif du personnel



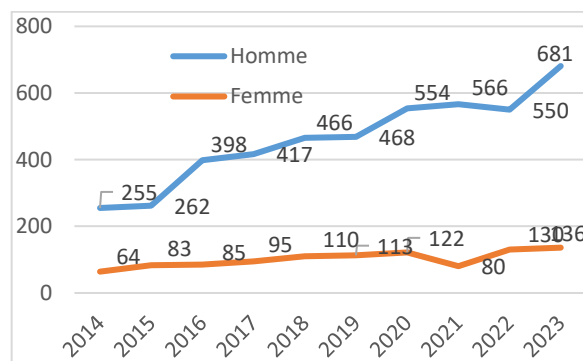
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH.

Figure 3 : Personnel spécifique et non spécifique



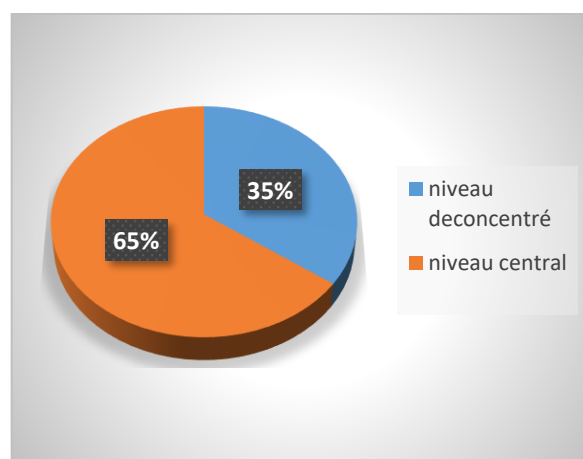
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 2 : Evolution de l'effectif selon le sexe



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 4 : Répartition du personnel pour le niveau central et le niveau déconcentré



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

1.5. Nombre de membres inscrits à l'ordre des Urbanistes

- 2 urbanistes nouvellement inscrits à l'ordre en 2023 ;
- Aucune femme nouvellement inscrite à l'ordre des urbanistes en 2023.

En 2023, l'ordre des urbanistes compte 2 nouveaux inscrits parmi lesquels aucune femme. Sur la période 2019-2023, l'ordre a enregistré l'effectif le plus élevé de nouveaux inscrits en 2019 soit 35 inscrits tandis qu'en 2020, il n'a enregistré aucun nouvel inscrit.

1.6. Effectif des nouveaux inscrits à l'ordre des architectes

- 18 architectes nouvellement inscrits en 2023 dont 7 femmes.

En 2023, l'ordre des architectes compte 18 nouveaux inscrits dont 39% de femmes. Tous les nouveaux inscrits sont basés dans la région du Centre et exercent en majorité dans le privé (94%).

1.7. Effectif des inscrits à l'Ordre des Ingénieurs en Génie Civil selon le genre

- 53 ingénieurs en génie civil inscrits en 2022 ;
- 9% des ingénieurs en génie civil inscrits sont des femmes.

En 2022, l'ordre des Ingénieurs en Génie Civil compte 53 inscrits dont 9% de femmes. Sur la période 2015-2022, l'ordre a enregistré le plus grand effectif de ces inscrits en 2019 soit 86 inscrits tandis que le plus faible a été enregistré en 2016 et 2018 soit 32 inscrits.

1.8. Agences immobilières

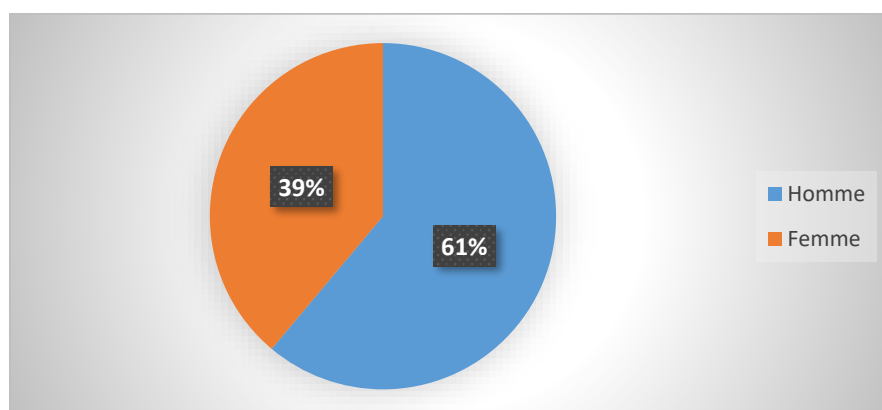
- 923 agences immobilières en 2023 ;
- 717 agences immobilières actives en 2023.

En 2023 il est enregistré 923 agences immobilières dont 717 en activité soit 78%. Les régions du Centre et des Hauts Bassins concentrent à elles seules 825 agences de l'ensemble enregistrées soient 89%.

Sur la période 2014-2023, le nombre d'agences immobilières enregistrées est de 5206 dont 3 824 agences actives soit 73%.

Sur la période 2014-2023, le nombre de sociétés/entreprises de courtiers et d'agences immobilières est de 10000 avec une moyenne de 1 000 par an. Les régions du Centre et des Hauts Bassins enregistrent 92% de ces sociétés.

Figure 5 : Proportion homme/femme de l'effectif des membres inscrits à l'ordre des Architectes



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2020 du MUH

Tableau 1 : Effectif des agences immobilières

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif des agences immobilières	237	281	341	414	470	480	583	695	782	923
Effectif des agences immobilières actives	129	169	227	298	354	364	463	495	608	717
Effectif des agences immobilières non actives	108	112	114	116	116	116	120	200	174	206

Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Tableau 2 : Effectif des nouveaux inscrits dans les ordres professionnels

Ordre	Effectif des nouveaux inscrits		
	Homme	Femme	Total
Urbanistes	2	0	2
Architectes	11	7	18

3. Les ressources financières

3.1. Les dotations budgétaires du MUH

- 6,4 milliards FCFA en 2023 ;
- 88,3 milliards de F CFA de cumul du budget de 2014 à 2023

En 2023, la dotation budgétaire du ministère est de 6,4 milliards soit une baisse de 36% par rapport à 2022.

Sur la période de 2014 à 2023, le cumul des dotations budgétaires est de 88,3 milliards soit une dotation moyenne de 8,8 milliards par an.

Les dotations budgétaires sont plus élevées en 2014 (14,7 milliards) et 2015 (10,5 milliards). Elles sont en baisse depuis 2015 passant de 14,7 milliards en 2014 à 6,412 milliards en 2023. La plus faible dotation a été enregistré en 2018 avec 4,323 milliards.

Les performances dans l'exécution du budget s'apprécient à travers le taux d'exécution qui vaut 88% en 2023.

De 2014 à 2023, le taux d'exécution budgétaire se situe entre 49% et 98% avec un taux moyen d'exécution de 76% par an. Le taux d'exécution le plus faible est de 49% réalisé en 2014 tandis que celui de 2021 est le plus élevé soit 98%. Au cours des cinq dernières années, le niveau du taux d'exécution est au-dessus de la moyenne de la période d'étude.

3.2. Les dépenses de personnels

- 2,6 milliards de F CFA en 2023 ;
- 40% de la dotation du ministère en 2023.

En 2023, la dotation en dépenses de personnel est de 2,6 milliards soit 40% de la dotation globale du ministère. La dotation budgétaire en dépenses de personnel augmente de 7% par rapport à 2022. Le taux d'exécution budgétaire des dépenses du personnel est de 100% en 2023.

De 2014 à 2023, le cumul des dotations en dépense de personnel s'élève à 14,4 milliards soit une dotation moyenne annuelle de 1,4 milliard.

Sur la période 2014-2023, le plus faible taux d'exécution des dépenses du personnel est de 53% enregistré en 2020.

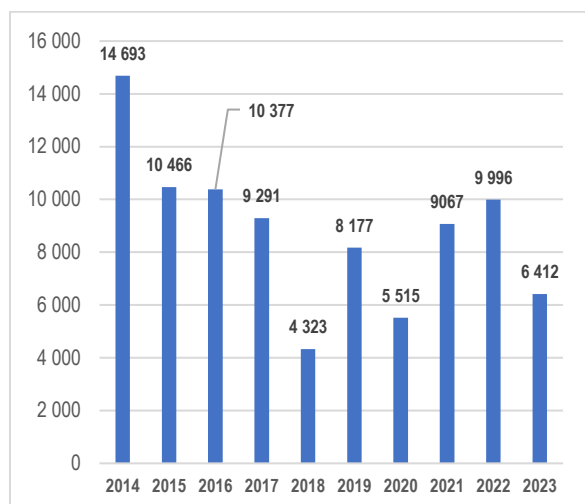
3.3. Les dépenses de fonctionnement

- 573 millions F CFA en 2023,
- 9% de la dotation budgétaire du ministère en 2023.

En 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 573 millions soit 9% de la dotation budgétaire. Elles diminuent de 27% par rapport à 2022.

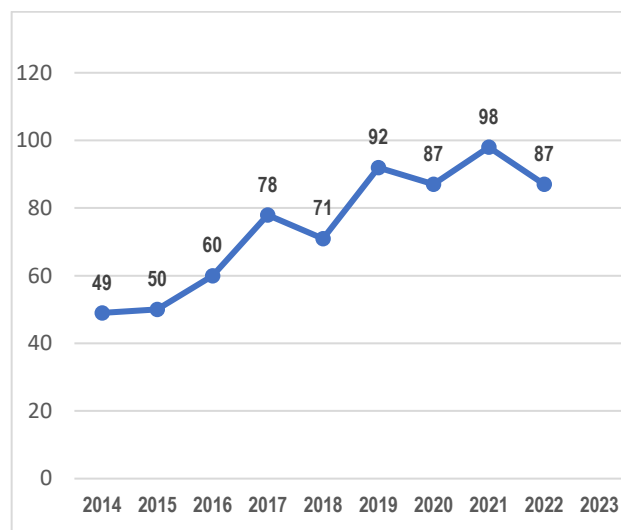
Sur la période de 2014 à 2023, ces dépenses s'élèvent à 5,2 milliards soit en moyenne 515,7 millions par an. Le taux d'exécution moyen sur la période est de 86,4%. Il varie entre 41% et 99% sur la période.

Figure 6 : Evolution des dotations budgétaires en million de F CFA



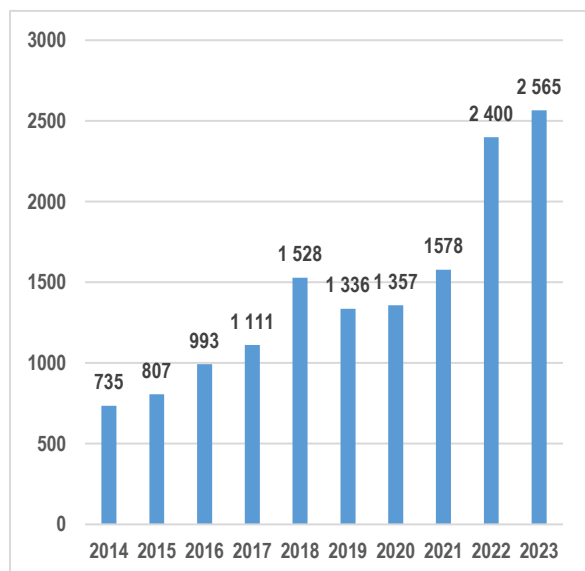
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 7 : Evolution des taux d'exécution du budget (%)



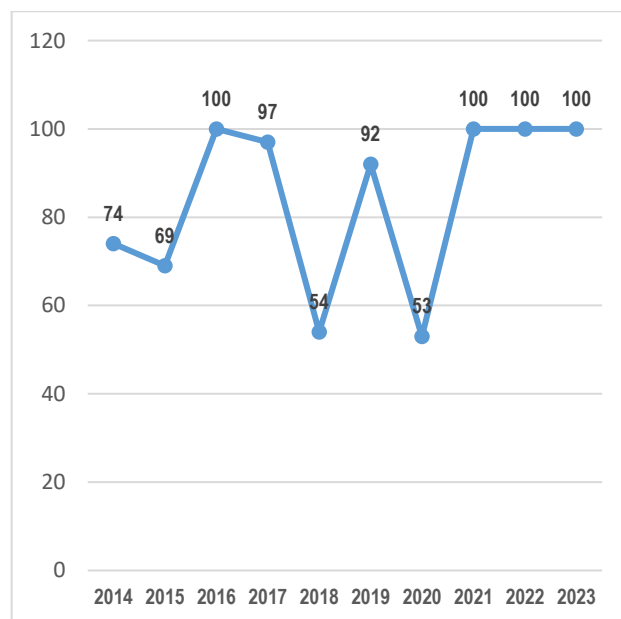
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 8 : Dotation en dépenses de personnels (en million)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 9 : Taux d'exécution des dépenses de personnels (%)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

3.4. Les dépenses de transferts courants

- 115 millions F CFA en 2023.

En 2023, les dépenses de transferts courants sont de 115 millions soit 1,8% de la dotation annuelle du ministère. Elles sont exécutées à 87%. Comparativement à 2022, elles sont en hausse de 69%.

De 2014 à 2023, le cumul des dépenses est de 365 millions avec une moyenne annuelle de 36,5 millions.

3.5. Les dépenses d'investissement

- 3,1 milliards F CFA en 2023 ;
- 49% de la dotation 2023 ;
- Taux d'exécution de 78% en 2023.

En 2023, le budget alloué à ces dépenses est de 3,1 milliards. Il représente 49% du budget annuel. Le taux d'exécution est de 78%, soit une baisse de 12,4 points par rapport à 2022.

De 2014 à 2023, elles sont de 68 milliards avec une moyenne annuelle de 6,8 milliards. Les investissements représentent 77% de la dotation globale du ministère sur cette période. Les montants varient entre 3 milliards et 13 milliards.

Le taux d'exécution moyen des dépenses d'investissement est de 69,8%. Il varie de 46% à 97%.

3.6. La dotation budgétaire par programme

- 52% du budget global de 2023 pour le programme « Planification et aménagement urbain ».
- Meilleur taux d'exécution en 2023 : programme « architecture et construction » (96%).

En 2023, le programme « Planification et aménagement urbain » bénéficie de la plus forte dotation (3,3 milliards) avec un taux d'exécution de 87%.

De façon générale, les dotations de tous les programmes budgétaires connaissent une baisse de 2022 à 2023 se situant entre 14% (« Pilotage et soutien ») et 47% (« Planification et aménagement urbain »).

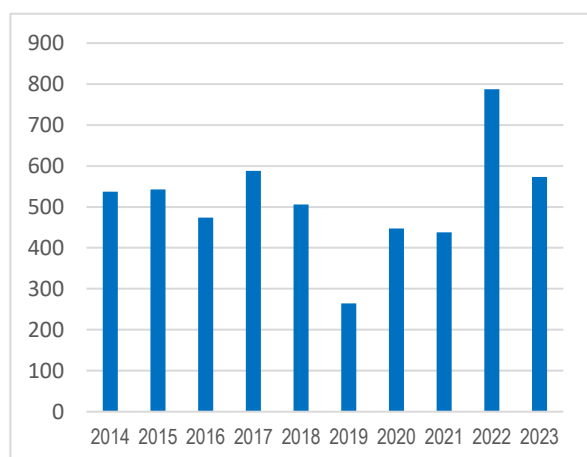
Le taux minimal d'exécution du budget en 2023 est celui du programme « Accès au logement décent » tandis que le plus élevé est celui du programme « architecture et construction » soit respectivement 82% et 96%.

3.7. Marchés publics

- 142 marchés publics lancés en 2023 ;
- 7,2 milliards pour le montant global du PPM en 2023

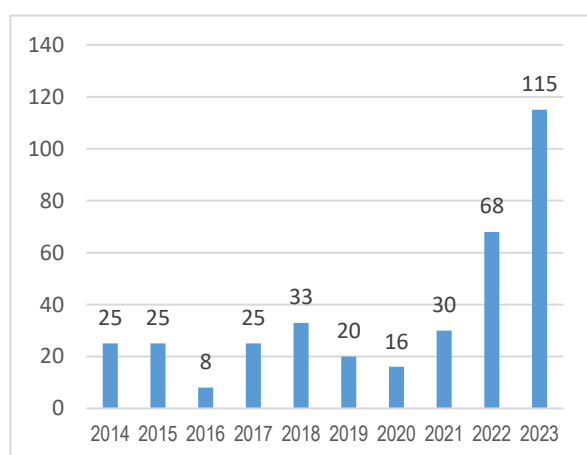
En 2023, le ministère a lancé 142 marchés publics. En 2023, le coût global du PPM est de 7,2 milliards de F CFA, le montant prévu pour les investissements est de 3,6 milliards de FCFA soit 50,3 %. Le montant prévu des marchés hors investissements est de 3,6 milliards et représente 49,7% du PPM.

Figure 10 : Les dépenses de fonctionnement (en million)



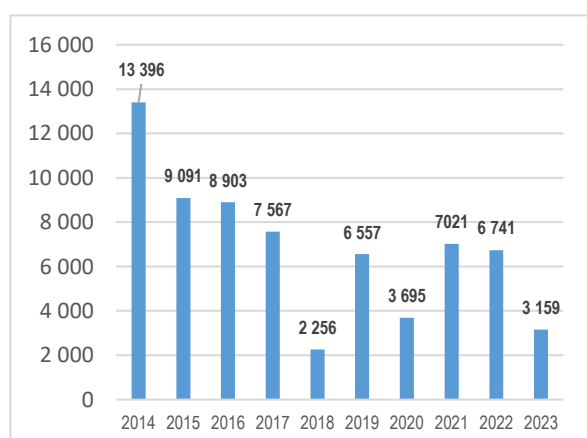
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 12 : Dotations en dépenses de transfert (en million)



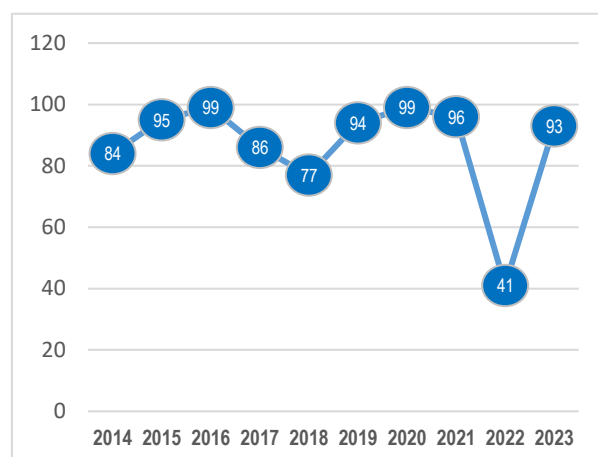
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 14 : Dotation en dépenses d'investissement (en million)



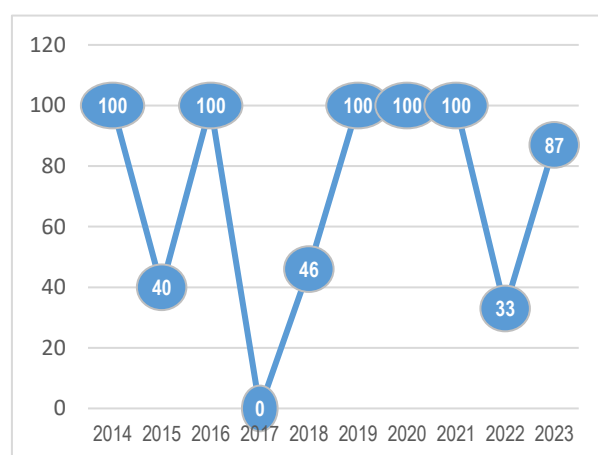
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 11 : Taux d'exécution des dépenses de fonctionnement



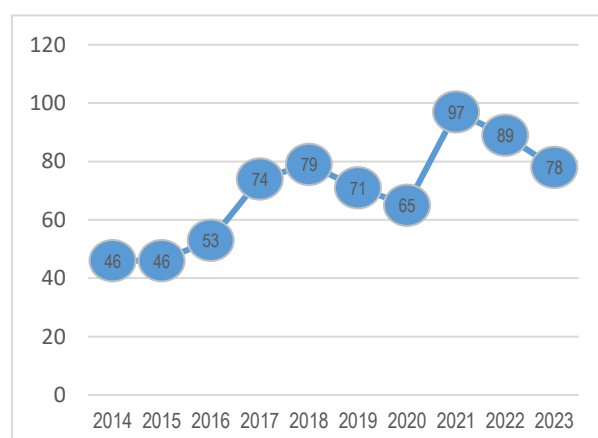
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 13 : Taux d'exécution des dépenses de transfert (%)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 15 : Taux d'exécution des dépenses d'investissement (%)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

4. Les recettes du ministère

4.1. Les recettes globales

- Recouvrement de 646,7 millions en 2023 ;
- Taux de recouvrement de 86% en 2023 et une moyenne 76% sur la période 2014-2023.

En 2023, les recettes globales du ministère sont de 646,7 millions pour une prévision de 750 millions, soit un taux de recouvrement de 86%.

Le cumul des recettes réalisées sur la période 2015-2023 s'élève à 4,1 milliards. Le taux de recouvrement varie entre 35% et 137%.

4.2. Le recouvrement des recettes par nature

- Les « Taxes de viabilisation » génèrent 38% des recettes en 2023 ;

En 2023, les recettes des Taxes de viabilisation sont de 248,5 millions sur une prévision de 150 millions, soit un taux de recouvrement de 166%. Ces recettes représentent 38% de l'ensemble des recettes du ministère.

5. Les ressources matérielles

- 35 stations totales (kit topographique complet) en 2023 pour les travaux topographiques ;
- 66 Pick up.

En 2023, le ministère dispose de 35 stations totales, 66 pick-up et 19 berlines.

Le MUH dispose de 704 bureaux et de 426 ordinateurs de bureau.

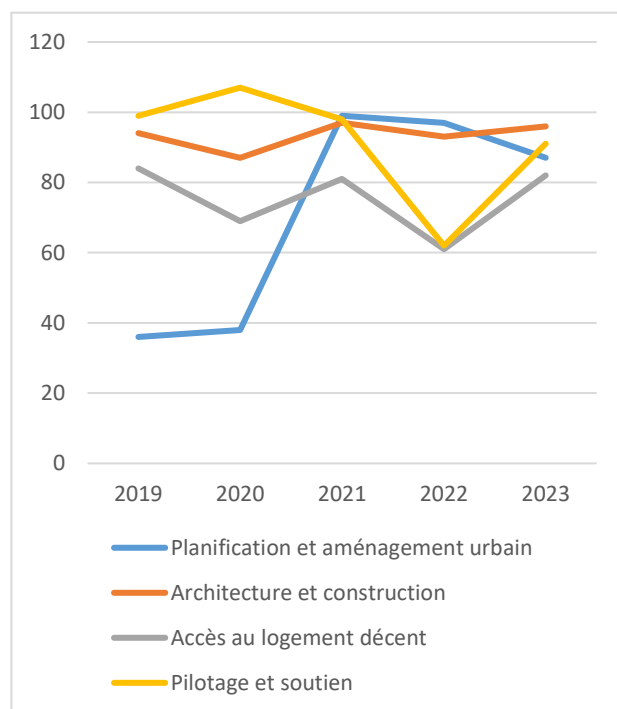
6. Niveau de mise en œuvre des activités du ministère

- 80,26% de taux d'exécution des activités en 2023.

Les performances dans la mise en œuvre des activités s'apprécient à travers le taux d'exécution qui est de 80,26% en 2023. Il enregistre une hausse de 6% par rapport à l'année 2022. Le Programme « pilotage et soutien aux services du MUH » a le taux d'exécution le plus élevé soit 87,65% et le programme « accès au logement décent » a le plus faible soit 72,81%.

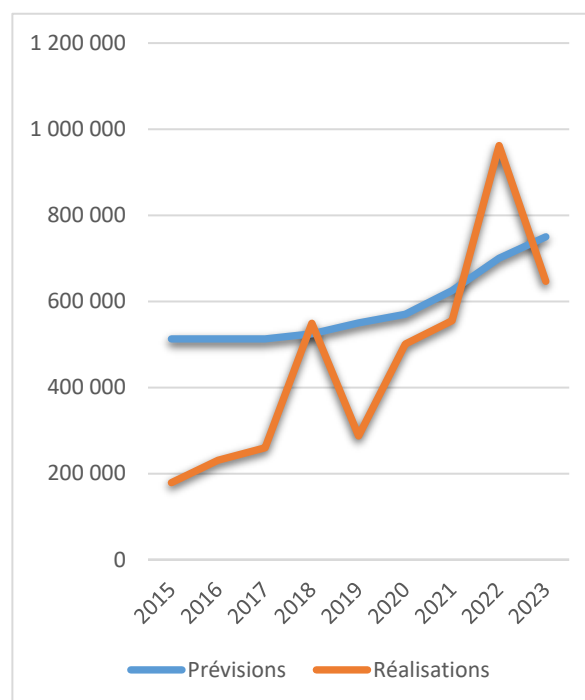
De 2017 à 2023, le taux d'exécution des activités se situe entre 61% et 80,26%, soit un taux d'exécution moyen de 69,97% par an. Le taux d'exécution le plus faible est constaté en 2021 et le plus élevé en 2023.

Figure 16: Taux d'exécution par programme budgétaire



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 17 : Prévisions et réalisations de recettes globales (en milliers)



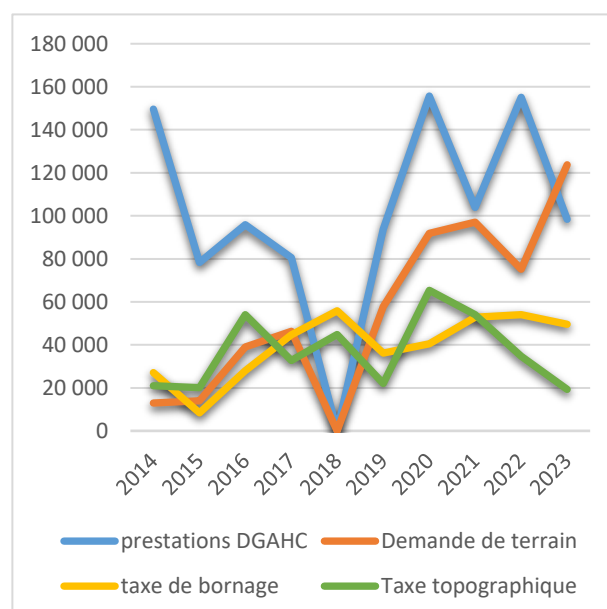
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Tableau 3 : Ressources matérielles

Ordinateur de bureau	426
Ordinateur portable	107
Imprimante	338
Moto	47
Berline	19
Pickup	66
Station wagon	26
Car	1
Station totale	35

Source : Annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 18 : Evolution de la réalisation de recettes par nature de recette (en milliers de FCFA)



7. Les licences d'affaires délivrées et les actes de construire

7.1. Licences d'affaires

7.1.1. Les agréments techniques en ingénierie du bâtiment

- 22 agréments techniques en ingénierie du bâtiment délivrés en 2023.

Le ministère a délivré 22 agréments techniques en ingénierie du bâtiment en 2023.

De 2014 à 2023, le ministère a délivré 188 agréments techniques en ingénierie du bâtiment, soit une moyenne de 18 par an. En 2020, le ministère a délivré le plus grand nombre d'agréments techniques en ingénierie du bâtiment (23 agréments).

7.1.2. Les agréments techniques en urbanisme

- 7 agréments techniques en urbanisme délivrés en 2023 ;
- 17 agréments techniques en urbanisme délivrés de 2014 à 2023.

En 2023, le ministère a délivré 7 agréments techniques en urbanisme.

De 2014 à 2023, le ministère a délivré au total 17 agréments techniques en urbanisme, soit en moyenne 2 agréments par an. Le ministère a délivré le plus grand nombre d'agréments techniques en urbanisme en 2023 (7 agréments).

7.1.3. Les agréments techniques en expertise immobilière

- 23 agréments techniques en expertise immobilière délivrés en 2023 ;
- 94 agréments techniques en expertise immobilière délivrés depuis 2014.

En 2023, le ministère a délivré 23 agréments techniques en expertise immobilière.

De 2014 à 2023, ce sont au total 94 agréments techniques en expertise immobilière qui sont délivrés soit une moyenne de 9 par an. Le plus grand nombre d'agréments délivrés est enregistré en 2023 (23 agréments).

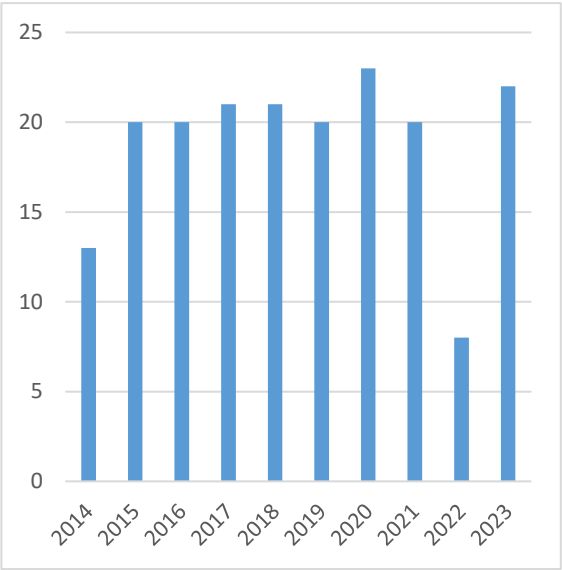
7.1.4. Les agréments de promotion immobilière

- Aucun agrément de promotion immobilière délivré en 2023 ;
- 233 agréments de promotion immobilière délivrés en 10 ans.

Le ministère n'a délivré aucun agrément de promotion immobilière en 2023. C'est le même constat depuis 2020 du fait de la suspension de la délivrance de ce type d'agrément.

Sur la période 2014-2019, le ministère a délivré 233 agréments de promotion immobilière, soit une moyenne de 39 agréments par an.

Figure 19 : Agréments techniques en ingénierie du bâtiment



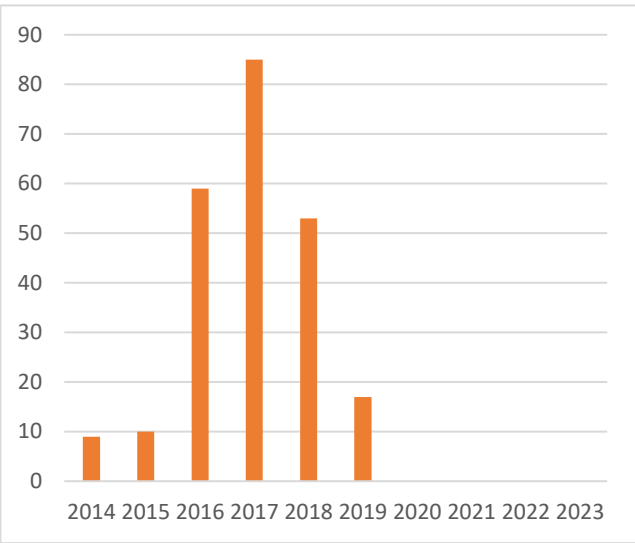
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Tableau 4 : Agréments techniques en urbanisme

Types d'agréments	Urbanisme
2014	0
2015	1
2016	0
2017	3
2018	0
2019	4
2020	1
2021	1
2022	0
2023	7

Source : Annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 20 : Agréments techniques en promotion immobilière et/ou foncière



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Tableau 5 : Agréments techniques en expertise immobilière

Types d'agréments	Expertises immobilières
2014	5
2015	5
2016	14
2017	15
2018	5
2019	12
2020	12
2021	3
2022	0
2023	23

Source : Annuaire statistique 2023 du MUH

7.1.5. Les agréments techniques en Géomètre Expert

- 4 agréments techniques en Géomètre Expert délivrés en 2023 ;
- 30 agréments techniques en Géomètre Expert délivrés sur la période 2014-2023.

En 2023, le ministère a délivré 4 agréments techniques en Géomètre Expert. Sur la période 2014-2023, au total 30 agréments techniques en Géomètre Expert sont délivrés soit une moyenne de 3 agréments par an.

7.1.6. Les agréments techniques d'exercice de la profession d'architecte

- 4 agréments techniques d'exercice de la profession d'architecte délivrés en 2023 ;
- 38 agréments techniques d'exercice de la profession d'architecte délivrés de 2017 à 2023.

En 2023, le ministère a délivré 4 agréments techniques d'exercice de la profession d'architecte. Sur la période 2017-2023, ce sont 38 agréments techniques qui sont délivrés uniquement dans la région du Centre.

7.1.7. Les agréments techniques pour l'exercice de l'activité d'Entrepreneur dans le domaine du bâtiment

- 877 agréments techniques pour l'exercice de l'activité d'Entrepreneur dans le domaine du bâtiment délivrés en 2023 ;
- 3538 agréments techniques pour l'exercice de l'activité d'Entrepreneur dans le domaine du bâtiments délivrés en sept ans.

En 2023, le Ministère a octroyé 877 agréments techniques pour l'exercice de l'activité d'Entrepreneur dans le domaine du bâtiment soit 3,5 fois celui de 2022.

De 2017 à 2023, le ministère a délivré 3538 agréments techniques, soit en moyenne 505 agréments par an. C'est dans la région du Centre que sont implantées 74% des entreprises ayant obtenu ces agréments.

Tableau 6 : Agréments techniques en géomètre expert

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Géomètre expert	1	3	1	3	5	1	6	6	0	4

Source : Annuaire statistique 2023 du MUH

Tableau 7 : Agrément techniques d'exercice de la profession d'architecte par région de provenance

Régions	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Centre	6	5	5	9	5	7	4
Est	0	0	0	0	0	0	0
Autres régions	0	0	0	0	0	0	0
Total	6	5	5	9	5	7	4

Source : Annuaire statistique 2023 du MUH

Tableau 8 : Agréments techniques en bâtiments par région de provenance

Régions	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Boucle du Mouhoun	7	15	8	13	9	22	8	16
Cascades	2	6	10	3	4	6	2	9
Centre	227	245	267	282	395	541	186	691
Centre-Est	6	5	7	16	4	9	6	10
Centre-Nord	3	3	9	10	9	15	6	20
Centre-Ouest	12	11	8	9	13	27	7	30
Centre-Sud	1	2	7	4	3	5	1	3
Est	7	7	5	13	19	41	13	21
Hauts-Bassins	24	24	13	29	23	48	13	41
Nord	8	7	10	18	19	21	6	11
Plateau Central	2	2	1	7	1	4	1	4
Sahel	7	8	11	10	4	21	2	16
Sud-Ouest	1	4	2	11	8	16	1	5
Burkina Faso	307	339	358	425	511	776	252	877

Source : Annuaire statistique 2023 du MUH

7.2. Les actes de construire

7.2.1. Les demandes de permis de construire

- 1 062 demandes en moyenne par an sur la période 2017-2023 ;
- 90% des demandes concernent le permis de catégorie C en 2023 ;
- 74% des demandes sont formulées par des hommes en 2023.

En 2023, le CEFAC a reçu 950 demandes de permis de construire, soit 14% de moins qu'en 2022. Aussi, 77% des demandes sont exprimées dans le CEFAC de Ouagadougou.

Par ailleurs, les demandes formulées par les hommes en 2023 représentent 74%.

Les demandes de permis de catégorie C représentent 90% de la demande totale en 2023. Les personnes physiques formulent 94% des demandes exprimées en 2023. En 2023, sur l'ensemble du territoire, les permis sont principalement demandés pour les habitations (78%) et le commerce (14%). Au total, 7435 demandes sont reçues sur la période 2017-2023, soit 1 062 demandes en moyenne de permis par an.

7.2.2. Certificat de conformité

- 941 bons de certificats de conformité en 2023 ;
- 29 demandes effectives de certificats de conformité délivrés en 2023.

En 2023, le CEFAC a émis 941 bons de certificats de conformité et délivré 29 certificats de conformité. Entre 2014 et 2023, au total 9 089 bons de certificats de conformité sont émis et 158 demandes de certificat délivrés.

8. Les documents de planification

- 3 documents de planification élaborés en 2023.

En 2023, le MUH a élaboré 3 documents de planification urbaine. De 2014 à 2023, les documents de planifications urbaines élaborés sont de 46 dont 12 en 2014.

Au total, 25 SDAU et 12 SIU sont élaborés sur la période 2014-2023.

9. Les titres fonciers et les actes divers liés au foncier : Titres de propriété, Bornage de terrain

9.1. Les titres fonciers délivrés

- 1826 titres fonciers délivrés en 2023 dont 59% dans la région du Centre ;
- 11 422 titres fonciers délivrés sur la période 2014 à 2023.

En 2023, les services fonciers du Ministère en charge de l'économie délivrent 1826 titres fonciers. Pour la même année, la région du centre concentre 59% des titres fonciers délivrés et les Hauts Bassins 34%.

Sur la période 2014-2023, les services délivrent 11 422 titres fonciers, soit une moyenne de 1142 titres par an.

Tableau 9 : Tableau IV. 5 : Répartition des demandes de permis de construire par localité d'implantation du CEFAC

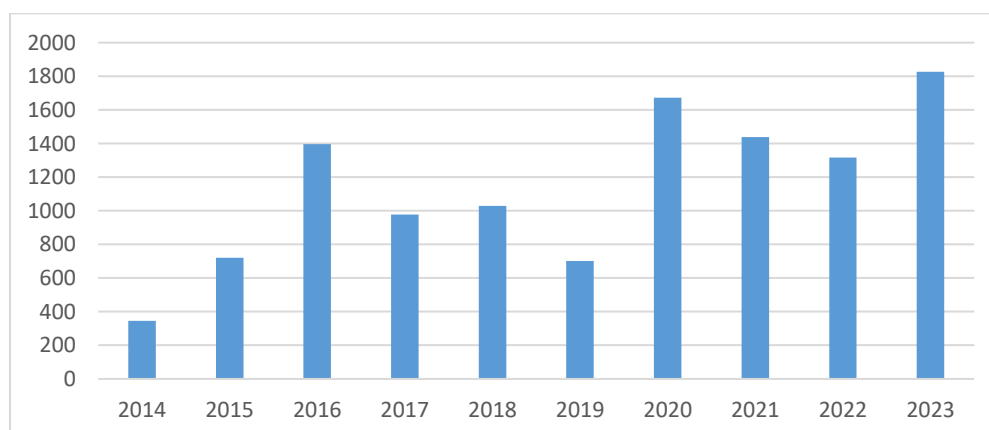
Localités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ouagadougou	699	818	814	822	926	821	734
Bobo-Dioulasso	50	61	117	122	154	117	114
Ouahigouya	106	130	5	5	13	4	9
Kaya	8	13	10	5	11	14	7
Gaoua	1	1	6	5	3	6	7
Koudougou	4	11	7	15	15	13	9
Banfora	2	3	9	18	3	5	1
Fada	NA	NA	NA	NA	0	5	10
Manga	NA	0	4	4	7	11	8
Dori	0	0	0	9	0	1	0
Dédougou	NA	NA	NA	NA	0	5	2
Ziniaré	NA	0	7	17	174	76	36
Tenkodogo	NA	NA	100	14	15	15	13
Koupèla	NA	NA	0	8	19	12	
Burkina Faso	870	1 037	1 079	1 054	1340	1105	950

Tableau 10 : situation des documents de planification élaborés

Document	Situation	2012	2014	2017	2018	2019	2020	2011-2020
POS	Elaboré	0	4	1	0	1	2	9
	En cours	0	0	0	0	0	0	0
SDAU	Elaboré	12	2	8	0	8	0	22
	En cours	0	0	0	0	0	0	0
SDDEP	En cours	0	0	0	0	0	0	0
SDGDU	En cours	0	0	0	0	0	0	0
SIU	Elaboré	7	0	5	0	5	0	14
Total		2	2	19	6	0	0	0

Source : Annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 21 : Nombre de titres fonciers délivrés



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

9.2. Le bornage de terrain

- 372 demandes de bornage enregistrées en 2023 ;

En 2023, les services du MUH ont enregistré 372 demandes de bornage, soit une hausse de 39% par rapport à 2021. Les demandes en zone lotie constituent 75% des demandes, soit 279. Par ailleurs, 60% des demandes sont exprimées par les hommes et 31% par les femmes. Parmi les demandeurs de service de bornage, les particuliers sont les plus nombreux en ce sens que leurs demandes représentent 97% des demandes exprimées.

10. La maîtrise d'ouvrage déléguée

- 21 constructions dont la maîtrise d'ouvrage déléguée est exécutée par le MUH en 2023 ;
- 323 constructions dont la maîtrise d'ouvrage déléguée est exécutée par le MUH sur la période 2014-2023.

En 2023, le MUH a assuré la maîtrise d'ouvrage déléguée de 21 constructions contre 1 en 2022. L'année 2016 fut exceptionnelle avec 247 constructions dont la maîtrise d'ouvrage déléguée est exécutée par ACOMOD-B.

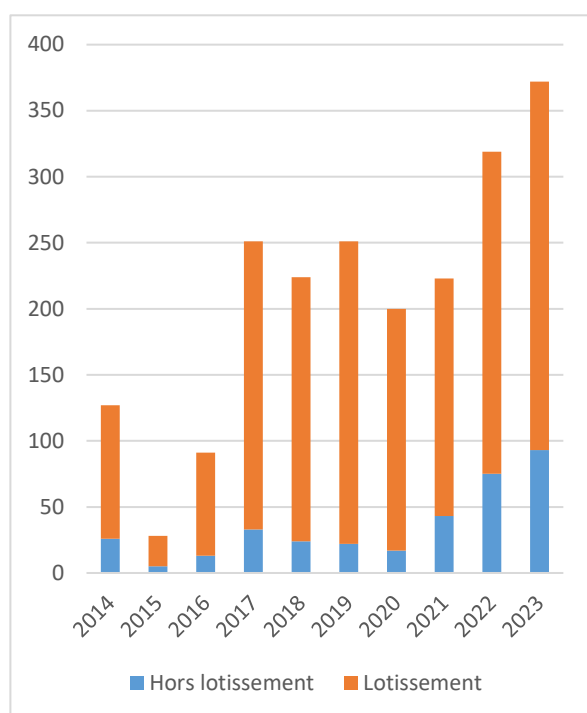
11. Le contrôle de constructions et d'aménagements

- 88% des constructions contrôlées ne possèdent pas un permis de construire en 2023 ;
- 4 952 constructions contrôlées sur la période 2019-2023.

En 2023, le MUH a contrôlé 1 422 constructions, soit plus du double de 2019 où 573 constructions ont été contrôlées.

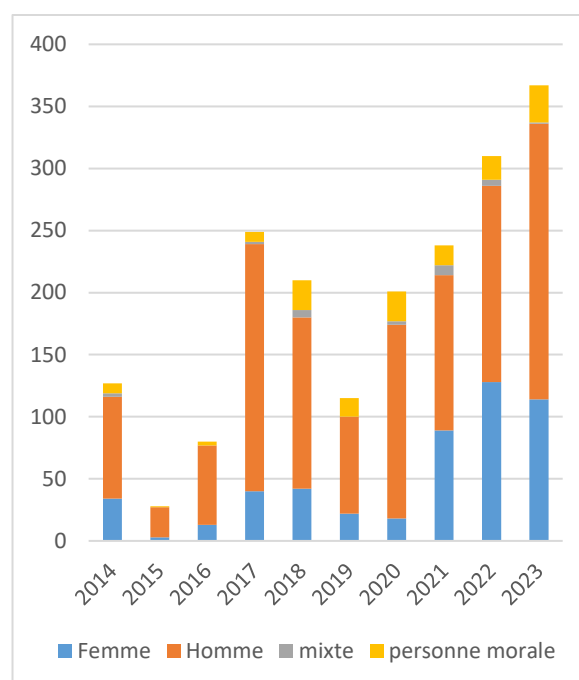
Entre 2019 et 2023, sur un total de 4 952 constructions contrôlées, 173 possèdent un permis de construire, soit 12%.

Figure 22 : Nombre de demandes de bornage selon la nature du terrain



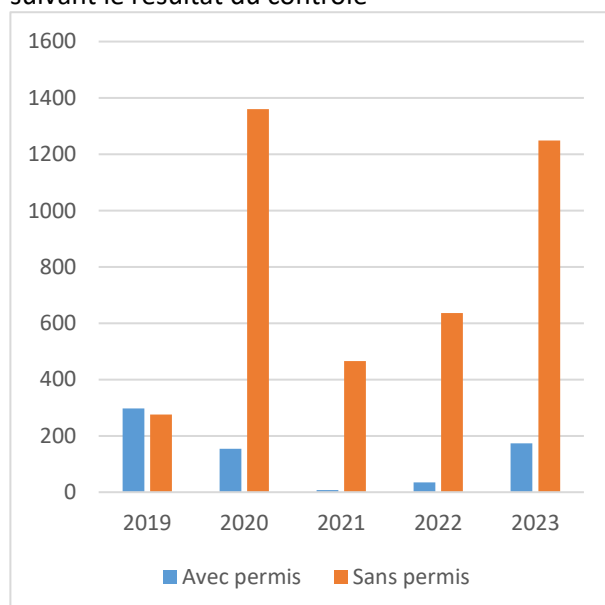
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 23: Nombre de demandes de bornage selon le genre



Source : Représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUAF

Figure 24 : Nombre de constructions contrôlées suivant le résultat du contrôle



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Tableau 11 : nombre de contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée

Année	Nombre
2014	20
2015	247
2016	5
2017	2
2018	12
2019	2
2020	6
2021	1
2022	20
2023	21

Source : Annuaire statistique 2023 du MUH

12. Logements

12.1. Construction de logement

- 949 logements construits en 2023 ;

En 2023, ce sont 949 logements qui sont construits dont 89% en partenariat public privé.

Pour la période de 2014-2023, au total 7 164 logements ont été construits. La contribution de l'Etat est de 50 logements, soit 1%, le CEGECI a construit 876 logements soit 12% et les promoteurs privés pour 6 238 logements, soit 87%.

12.2. Gestion des cités

- 40 cités gérés par CEGECI en 2023 dont 14 dans la région du Centre

En 2023, le CEGECI gère au total 40 cités dont 35% dans la région du Centre.

12.3. Coût du logement

- Coût moyen de logement social 7 500 000 FCFA

Les coûts des logements dont il est question dans ce document sont ceux ayant fait l'objet de convention entre le CEGECI et les promoteurs immobiliers.

Excepter le sud-ouest où le cout moyen est de 3 500 000 FCFA, le logement social coûte 7 500 000 FCFA.

13. Le foncier : la demande et les superficies demandées

13.1. La demande de terrains

- 3 920 dossiers de demande de terrain enregistrés en 2023.

En 2023, les services du MUH ont enregistré 3920 dossiers de demande de terrain sur l'ensemble du pays. En 2014 et 2015, les services du MUH ont reçu moins de demandes de terrains, soit respectivement 2 673 et 1 178.

13.2. Les avis portés par les services du MUH sur les dossiers de demandes de terrains

- 4 337 dossiers de demande traités en 2023 ;
- 81% avis favorables.

En 2023, sur 4 337 dossiers de demande de terrain traités, 81% reçoivent un avis favorable.

Figure 25 : Nombre de logements construits

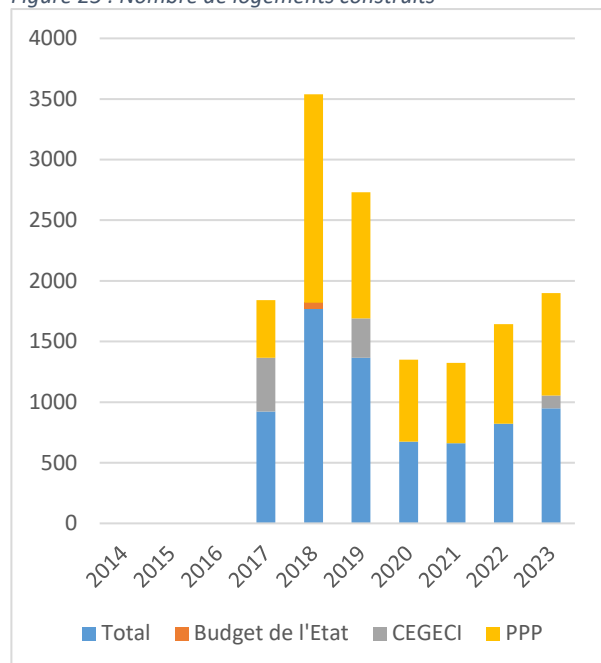
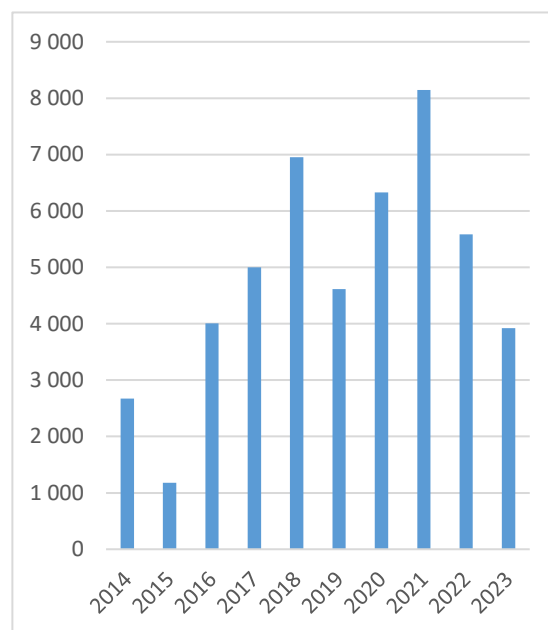
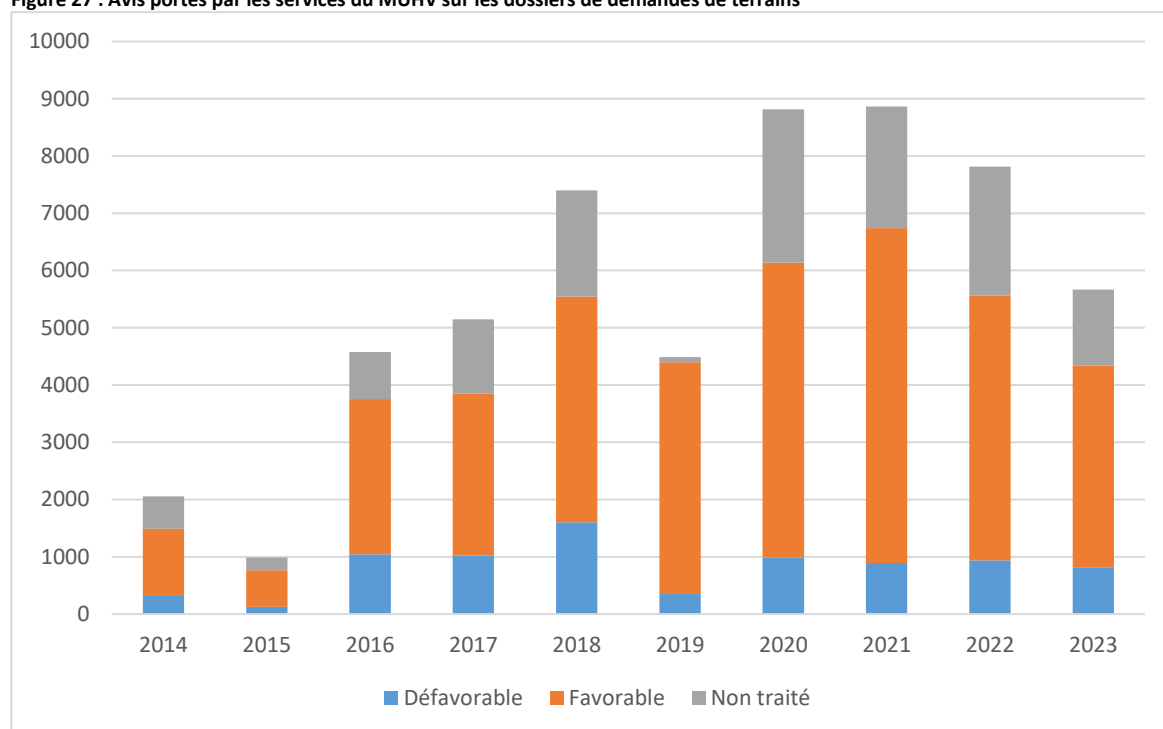


Figure 26 : Demandes de terrains enregistrées



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 27 : Avis portés par les services du MUHV sur les dossiers de demandes de terrains



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

13.3. Les demandes enregistrées par type de bénéficiaires

- 95% de demandes de particuliers enregistrées en 2023

En 2023, les demandes de terrain exprimées par les particuliers sont de 3 716, soit 95% de la demande totale.

Sur la période 2014 à 2023, les particuliers expriment 46 262 demandes de terrain, soit 95% de la demande totale.

13.4. Les demandes enregistrées selon la zone

- 3 344 demandes en zone hors lotissement en 2023 ;
- 37 206 demandes de terrain hors lotissement sur la période 2014-2023.

En 2023, les services du MUH ont enregistré 561 dossiers pour la zone lotie et 3 344 pour les zones hors lotissement.

13.5. La superficie (ha) demandée par zone et suivant l'avis porté par les services du MUHV

- 11 150 ha demandés et un avis favorable des services du MUHMUH ;
- 113 544 ha demandés dont 5 095 ha en zone lotie sur la période 2014-2023.

En 2023, sur une demande de terrain totale exprimée de 11 150 ha, les services du MUH donnent un avis favorable pour 6 318 ha dont 3 749 ha en zone hors lotissement.

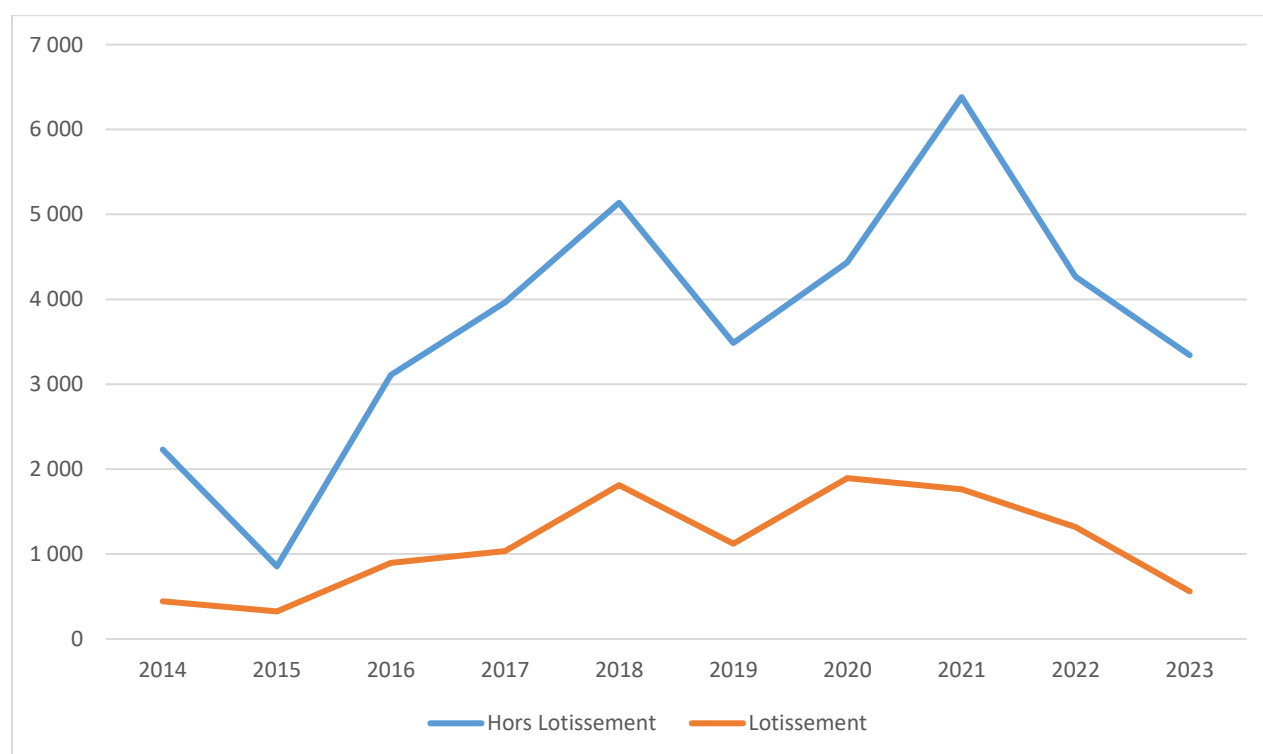
La superficie totale de terrain demandée de 2014 à 2023 est de 113 544 ha avec une superficie moyenne de 11 354 ha par an.

Tableau 12 : Demandes enregistrées par type de bénéficiaires

Type de bénéficiaire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Autre entreprise	5	2	42	40	39	45	90	92	77	40
Etat/Collectivité	20	7	16	51	47	43	37	34	33	29
nd	0	0	2	6	11	45	1	19	30	0
ONG/Association	126	48	151	166	219	126	185	207	103	135
Organisme Régionale/Internationale	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Particulier	2519	1120	3787	4736	6634	4353	6013	7791	5336	3716
Promoteur immobilier	3	1	9	1	2	2	3	1	8	0
Ensemble	2673	1178	4008	5000	6952	4614	6329	8144	5587	3920

Source : Annuaire statistique 2023 du MUH

Figure 28 : Demandes enregistrées selon la nature du terrain



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

13.6. Coût du foncier

- 60 000 FCFA le mètre carré pour la zone A, 28 000 FCFA en zone B (pente coupée), 26 000 FCFA en zone B (parcelle ordinaire) et 24 000 FCFA en zone C pour les aménagements de la SONATUR.

En 2023 le coût moyen du mètre carré de la zone A est de 60 000 FCFA. En zone B et C il est de 32 000 FCFA et 24 000 FCFA.

14. Voirie et réseaux divers

14.1. Voirie

- 43,38 km de routes construites en terre en 2023

En 2023, au total 43,38 km de routes sont construits en terre dans la voirie. Aucune réalisation n'a été faite en route bitumée. Les régions du centre et des Hauts-Bassins ont bénéficié de ces aménagements.

14.2. Ouvrages d'assainissement pluvial

En 2023, au total 2,16 km de caniveau primaire et 8,26km de caniveau secondaire / tertiaire ont été réalisés. Seule les régions du centre et du plateau central ont bénéficié de ces ouvrages d'assainissements.

15. Etudes et expertises techniques¹

15.1. Etudes techniques

- 2 études réalisées par les Directions régionales de l'urbanisme des affaires foncières et de l'habitat.

En 2023, deux (2) études sont réalisées dans les directions régionales. Elles ont été réalisées dans les Nord et du Sud-Ouest.

15.2. Expertises techniques

- 268 expertises techniques réalisées par le MUH.

En 2023, au total 268 expertises techniques sont réalisées par le ministère dont 77 réalisées par la direction régionale du Centre. Entre 2014 et 2023, ce sont 1 659 expertises réalisées avec une moyenne de 165 expertises par an.

15.3. Expertises immobilières

- aucune expertise immobilière réalisée en 2023.

En 2023, aucune expertise immobilière est réalisée.

16. Supervisions et suivi-contrôles²

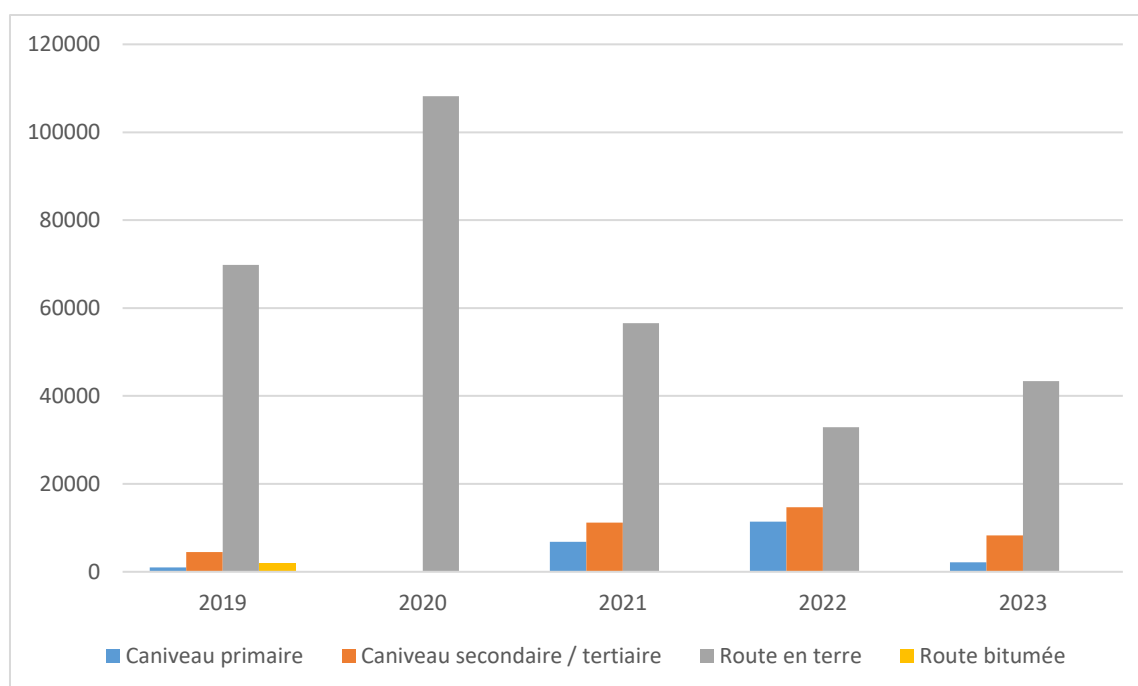
- 7 supervisions et suivi-contrôles réalisées en 2023.

En 2023, au total 7 supervisions et suivi-contrôles sont réalisées dont 57% par la direction régionale du Sahel. Les Collectivité territoriales et les particuliers à eux seuls ont bénéficié de toutes les 7 supervisions suivi-contrôles en 2023.

¹ Ces statistiques ne prennent pas en compte celles de la DGAHC pour non disponibilité des données

² Ces statistiques ne prennent pas en compte celles de la DGAIC pour non disponibilité des données

Figure 29 : Evolution des linéaires des ouvrages d'assainissement pluvial



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Tableau 13 : Nombre d'expertises techniques réalisées

Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Nd
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	23	33	25	19	19	20	0
Cascades	0	0	15	4	3	14	16	15	4	5	0
Centre	0	0	0	0	0	2	0	40	122	77	0
Centre Est	1	23	14	27	42	38	36	39	9	10	0
Centre Nord	0	0	0	0	0	25	12	17	15	4	0
Centre Ouest	0	0	0	0	0	29	36	41	35	35	0
Centre-Sud	0	0	1	8	19	18	14		21	7	0
Est	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	5	5	2	0
Haut-bassins	0	0	0	0	6	3	36	84	65	71	0
Nord	0	0	0	0	0	14	19	27	20	12	19
Plateau Central	1	15	47	27	0	0	36	32	31	19	1
Sahel	0	8	1	1	3	10	0	0	0		0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0	0	5	2	7	6	0
Burkina Faso	2	46	78	67	96	186	242	321	353	268	20

Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2023 du MUH

Conclusion

Dans l'exécution de ses missions en 2023, le MUH a mobilisé ses 817 agents avec un budget de 6,4 milliards de F CFA. En matière d'actes de construire, 1 062 demandes sont enregistrées en moyenne par an sur la période 2017-2023 au niveau du CEFAC avec 950 demandes de permis de construire en 2023. Par ailleurs, en 2023, le MUH a élaboré 3 documents de planification urbaine. De même, entre 2014 et 2023, le MUH a élaboré 46 documents de planifications urbaines.

De plus, les services du ministère ont enregistré 319 demandes enregistrées en 2023. Également, en 2023, 21 contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée ont été exécutés par le MUH. Autres ces réalisations, le MUH a contrôlé 1 422 constructions en 2023 et 12% des constructions contrôlées possèdent un permis de construire en 2023. Quant au volet construction, 949 logements sont construits en partenariat public privé en 2023. Enfin, l'analyse de la demande de terrain montre que 3 920 dossiers de demande de terrain ont été enregistrés en 2023. En termes de superficie, 11 150 ha ont été demandés et un avis favorable des services du MUH est accordé pour 6 318 ha en 2023.

Par ailleurs, 248,5 millions de F CFA ont été mobilisées comme recettes par ses régies centrales et régionales avec un taux de recouvrement de 166% en 2023.

17. Les annexes

17.1. L'équipe de rédaction

Supervision générale

Nom et prénom	Fonction	Structure	Mail
Maxime TIENDREBEOGO	Secrétaire Général	Ministère de l'urbanisme, et de l'habitat (MUH)	

Supervision administrative

Nom et prénom	Fonction	Structure	Mail
Gilbert ZONGO	Directeur Général des études et des statistiques sectorielles	DGESS/ MUH	

Conception : Direction des Statistiques Sectorielles (DSS) / DGESS/ MUH

Nom et prénom	Fonction	Structure	Mail
Oumarou SONGRE	Directeur des statistiques sectorielles et de l'évaluation	DSSE / DGESS/ MUH	
TO Lo	Chef de service des enquêtes et de l'évaluation	DSSE / DGESS/ MUH	
OUEDRAOGO Daouda	Chef de service de la production statistique	DSSE / DGESS/ MUH	

Personnes ayant participé à la rédaction

Noms et Prénoms	Structure	Email
SOMEDA Borgia	Cabinet/ MUH	
YAMEOGO G Thierry	Secrétariat général/ MUH	
ZONGO Gilbert	DGESS/ MUH	
SONGRE Oumarou	DGESS/ MUH	
SAWADOGO P Aimé Windkouni	DGF/ MUH	
BARRY Saidou	DR-centre/ MUH	
TO Lo	DGESS/ MUH	
KADIOGO Isabelle	DGF/ MUH	
BONZI Christ Bruno	DCRP/ MUH	
YAMEOGO Gérard	DRH/ MUH	

ZOUNDI Bibata	DGESS/ MUH
OUEDRAOGO Daouda	DGESS/ MUH
KARAMBIRI Etienne	BCMP/ MUH
LOMPO Tadjoa	DGAIC/ MUH
OUEDRAOGO W Arsène	DGESS/ MUH
SEBGO Romain	DGESS/ MUH
ZONGO Moussa	SP-PL/ MUH
ILBOUDO Samuel	CEGECI/ MUH
SANOU Chantal	DSI/ MUH
PITROIPA Alice Flore	DGUVT/ MUH
OUEDRAODO Hamidou	DMP/ MUH
CISSE Sékou	DRH/ MUH
ZONGO D David	ACOMOD/ MUH
SAWADOGO A Fadel	SONATUR/ MUH
BOLY Saidou	ONC-AC/ MUH

17.2. La définition de concepts

N°	Concept	Définition
1.	Agréments techniques	: Licence d'affaires octroyée à une personne physique ou morale pour exercer une activité
2.	Aménagement foncier	: Ensemble d'opérations de transformation physique et / ou du statut juridique sur l'ensemble des terres et des biens immeubles ou assimilés.
3.	Aménagement	: Ensemble d'opérations de transformation physique et / ou du statut juridique d'un espace pour des activités.
4.	Type de parcelle (SONATUR)	:
5.	Attestation d'attribution de parcelle	: Titre de jouissance provisoire délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres urbaines et rurales destinées à tout usage. Elle est délivrée à tout usager qui a satisfait au paiement de la taxe de jouissance. Elle est destinée à permettre la demande de permis de construire. Elle est délivrée sur demande volontaire du titulaire de droit de jouissance.
6.	Auto construction	: Action de réaliser une construction par un particulier sur fonds propres, sans ou avec le concours d'un financier. L'auto construction peut être assistée par un constructeur (architecte, ingénieur, technicien ou entrepreneur) : il s'agit de l'auto-construction assistée (source : Politique nationale de développement urbain).
7.	Demande de logement exprimé	: S'entend ici par celle déclarée lors des opérations de souscription. Elle reste donc une partie de la demande potentielle de logement car une grande partie de la demande reste non déclarée lors des opérations de souscription.
8.	Dépenses de fonctionnement	: Ils comprennent les coûts liés à la technologie de l'information, à la gestion des ressources humaines, aux services financiers, à l'approvisionnement, au transport, à la gestion des locaux et des installations, aux services juridiques, aux communications et à la planification des activités. Elles aident les ministères à élaborer les politiques et les programmes et à fournir les services.
9.	Marchés d'investissements	:
10.	Documents élaborés	:
11.	Catégorie de documents élaborés	:

N°	Concept	Définition
12.	Etat de droit réel	: un acte officiel délivré par l'administration publique (Receveur de la publicité foncière) et constatant l'état des droits et obligations immobilières grevant un terrain. Cet acte se présente habituellement en la forme d'un formulaire dûment rempli, authentifié et signé par le receveur.
13.	Etudes architecturales et techniques	: Ce sont des actes qui consistent à concevoir des plans, des détails techniques, des notes de calcul, des documents écrits ainsi que des prescriptions techniques relatives à l'exécution d'un ouvrage.
14.	Habitat	: Aire dans laquelle vit une population. Il englobe les habitations ou logements des ménages et l'aménagement de cet espace vital (RGPH). Le logement et son environnement, incluant ainsi l'ensemble des services urbains de base (PNH DU)
15.	Expertises immobilières	: Evaluation technique et financière en vue de déterminer le coût des investissements et du terrain ainsi que la conformité technique des ouvrages.
16.	Expertises techniques	: Diagnostique et évaluation technique sommaire en vue de déterminer la conformité technique et la stabilité d'un ouvrage.
17.	Logement décent	: Logement réalisé sur la base de normes minimales acceptables d'espace de vie, de durabilité des matériaux de construction, de sécurité, d'éclairage, de salubrité et d'accès facile à l'eau potable.
18.	Logement social	: Logement décent offrant un minimum de fonctionnalité, de sécurité, de confort et d'hygiène. Il est produit avec l'appui de l'Etat.
19.	Logement	: Local distinct et indépendant se trouvant à l'intérieur d'une concession si celle-ci en comporte plusieurs, ou se confondant à la concession elle-même, pour servir d'habitation.
20.	Ménage	: Ensemble de personnes partageant le même logement et participant à son économie.
21.	Ménage de bidonville	: un ménage dans lequel les habitants souffrent d'une ou plusieurs des « privations du ménage » suivantes : manque d'accès à une source d'eau améliorée, manque d'accès à des installations d'assainissement améliorées, manque de espace de vie suffisant, manque de durabilité du logement et manque de sécurité foncière. (Définition opérationnelle de l'ONU-Habitat)
22.	Ménage ordinaire	: Unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent, en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci.

N°	Concept	Définition
23.	Milieu de résidence	: Variable permettant de faire la distinction entre l'urbain et le rural.
24.	Permis de construire	: Document délivré par l'autorité administrative autorisant la réalisation d'une construction
25.	Permis d'exploiter	: Titre de jouissance permanent. Il est délivré aux personnes physiques ou aux personnes morales pour l'occupation à des fins lucratives de terres du domaine privé immobilier de l'Etat ou des collectivités territoriales avec possibilité d'aliénation définitive desdites terres dans les conditions déterminées par la présente loi. (Selon l'article 178 de la loi n° 034-2012/AN portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso)
26.	Permis urbain d'habiter	: un titre de jouissance permanent. Il est délivré aux personnes physiques ou aux personnes morales pour l'occupation des terres à usage d'habitation avec possibilité d'aliénation définitive desdites terres dans les conditions déterminées par la présente loi. ». (Selon l'article 178 de la loi n° 034-2012/AN portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso). Le Permis Urbain d'Habiter (PUH) est délivré sur les terrains qui ont satisfait au paiement de la taxe de jouissance et aux conditions de mise en valeur du terrain conformément à sa destination. Il est délivré sur demande volontaire du titulaire de droit de jouissance.
27.	Promotion immobilière	: Consiste à réaliser ou faire réaliser les opérations d'urbanisme et d'aménagement définies par le code de l'urbanisme et de la construction au Burkina-Faso : l'édification, l'amélioration, la réhabilitation ou l'extension de construction sur des terrains aménagés
28.	Réserve administrative	: Lots ou parcelles de terre prévue par un plan d'occupation des sols ou un schéma ou un plan d'aménagement pour les besoins futurs de l'Etat et des collectivités territoriales.
29.	Réserves foncières	: Domaines fonciers constitués par l'autorité publique pour des besoins futurs.
30.	Taux d'attribution	: Le rapport du nombre d'attributaires sur le nombre total de souscripteurs multiplié par 100.
31.	Taux d'urbanisation	: Rapport entre la population qui vit en milieu urbain et la population totale.
32.	Titre foncier	: Titre de propriété délivré aux personnes physiques ou morales désireuses d'acquérir en pleine propriété une terre urbaine ou rurale. Le titre foncier consacre l'aliénation définitive desdites terres au profit du propriétaire dans les conditions déterminées par la loi N°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant la Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina. Il est la garantie par excellence en matière de sûreté réelle accordée au créancier pour le recouvrement de sa créance. En outre, le titre foncier est imprescriptible, inattaquable, hypothécable et irrévocable.
33.	Zone d'habitation	: Emplacement de l'habitation en zone lotie ou non lotie.

17.3. La méthodologie

Préparation

L'analyse des attentes et des besoins des utilisateurs, l'évaluation de la pertinence de la mise en œuvre des activités, l'évaluation des conditions de succès et les possibilités qu'offrent les systèmes de gestion et d'information existants ont été les principes directeurs de l'élaboration du document.

Il s'est agi de sélectionner l'information décisionnelle en tenant compte des besoins du ministère et des autres utilisateurs. La disponibilité de l'information reste la condition préalable au maintien d'un indicateur. En ce sens, en se basant sur les informations de l'annuaire statistique du MUH et les rapports d'activités du MUH, il devient plus aisé de faire le tri des indicateurs et concevoir aisément les tableaux nécessaires.

Dans le processus d'élaboration du tableau de bord, les étapes suivantes ont été franchies :

- Sélection de l'information décisionnelle ;

C'est l'étape de l'élaboration de la liste des informations nécessaires. Les indicateurs sont renseignés auprès des structures productrices de données qu'il faut identifier auparavant. C'est le lieu également de prendre les décisions stratégiques de gestion des questions de données manquantes ou incohérentes en vue de palier aux insuffisances constatées sur le terrain de la collecte.

- la rédaction du draft par l'équipe de la Direction des statistiques sectorielles ;

A ce niveau l'élaboration des tableaux et graphiques facilite l'analyse qui fera sortir les éléments saillants et les commentaires utiles à la compréhension des faits décrits. L'analyse se fait par secteurs ou domaines d'activités.

- l'amendement et la validation du document lors d'un atelier ;
- la soumission de la version adoptée à la signature de Monsieur le Ministre.

Les sources d'information

Les informations sont fournies selon leur disponibilité et leur qualité. Elles sont essentiellement issues :

- des grandes enquêtes nationales (RGPH, EDS, enquêtes sur les conditions de vie des ménages, ..) ;
- des informations administratives auprès des structures du Ministère de l'urbanisme et de l'habitat (CEGECI, SONATUR, DGAIC, ONC-AC, DGUVT, DGESE, les Directions régionales du MUH, ...) ;
- des informations recueillies auprès de plusieurs secteurs ministériels des rapports annuels d'activités du MUH ;
- des entretiens avec les structures du MUH.

Période couverte par l'étude

L'étude porte sur la période 2014-2023 principalement. Cependant pour, certains indicateurs ou pour des raisons spécifiques, des ouvertures sont faites sur d'autres périodes. En effet, les données structurelles précisant le contexte dans lequel le MUH exécute ses missions porte sur des périodes différentes compte tenu de la fréquence de production des statistiques.

Difficultés rencontrées

- Les erreurs résiduelles sont liées à des absences de réponse ou à des situations particulières (fusions, etc.) ;
- La disponibilité des données reste en tout temps le facteur limitant l'extension du choix des indicateurs

du tableau de bord : ni les données primaires, ni celles secondaires ne peuvent être disponibles dans les délais fixés ;

- La question cruciale de l'édition des documents produits demeure un frein à leur large diffusion ;
- La non mise en ligne des documents élaborés ;
- La non prise en charge de la collecte des données reste le goulot d'étranglement majeur ;
- La réticence de certains acteurs et la rétention de l'information constituent un facteur limitant l'expansion des éléments d'analyse à d'autres domaines clé.